



Politiques publiques et conflictualités dans les aires protégées de Côte d'Ivoire : le conflit agriculteur-éleveur dans le parc national de la Marahoué

Public policies and conflicts in Côte d'Ivoire's protected areas: Conflict between farmers and breeders in Marahoué national park

Kouamé Sylvestre KOUASSI^{1,*}, Kouadio Raphaël OURA² et Kouakou Noël KOUAME¹

¹Département de Géographie, Université Alassane Ouattara, BPV 18 Bouaké 01, Côte d'Ivoire

²Centre de Recherches et Développement, Université Alassane Ouattara, BPV 18 Bouaké 01, Côte d'Ivoire

Auteur-correspondant*

Kouamé Sylvestre KOUASSI, E-mail: kouamsylvestre@yahoo.fr

Département de Géographie, Université Alassane Ouattara, (Côte d'Ivoire)

Résumé

La Côte d'Ivoire connaît aujourd'hui une occupation humaine de la quasi-totalité de ses aires protégées. Les dispositions de gestion mises en œuvre par l'Etat depuis l'indépendance semblent inefficaces face à la détermination des exploitants illégaux de ces espaces. La faible emprise des gestionnaires se traduit ainsi par la transformation progressive de ces aires protégées en territoires de conflits. L'exploitation des ressources naturelles oppose le plus souvent les gestionnaires aux utilisateurs clandestins notamment les paysans et les braconniers. Alors que la gestion de ces espaces reste toujours difficile, les gestionnaires doivent pourtant faire face aux conflits entre agriculteurs et éleveurs, une nouvelle situation dans certaines aires protégées. Les résultats de cette recherche effectuée à partir d'un guide d'entretien et d'un questionnaire auprès de différents acteurs du Parc National de la Marahoué (PNM) montrent une émergence des conflits agriculteur-éleveur au sein de ce domaine permanent de l'Etat. L'analyse prospective de cette étude révèle que ce type de conflit, négligé pour sa portée actuelle, est annonciateur des futurs enjeux de gouvernance de ces espaces. Cette tendance, si elle se poursuivait, risque de complexifier davantage la gouvernance de ce parc. Sous cet angle, l'étude pourrait éclairer les autorités sur les enjeux conflictuels futurs dans le PNM et ses conséquences sociales dans toute la région de la Marahoué.

Mots clés: Agriculteur, éleveur, conflit environnemental, parc national de la Marahoué, prospective

Abstract

Côte d'Ivoire is now experiencing infiltration of almost all of its protected areas. The management measures implemented by the State since independence seem ineffective in determining the illegal operators of these areas. The weak influence of managers is thus reflected in the gradual transformation of these protected areas into territories of conflict. The exploitation of natural resources most often pits managers against illegal users, particularly peasants and poachers. While the management of these areas remains difficult, managers are still facing a new situation. Indeed, conflicts between farmers and herders have emerged in

recent years in some protected areas. The results of this research, based on an interview guide and a questionnaire with various stakeholders in the Marahoué National Park (PNM), show that conflicts between farmers and herders are emerging within this permanent State domain. The prospective analysis of this study reveals that this type of conflict, neglected for its current scope, is nevertheless a harbinger of future governance issues in these areas. This trend, if it continues, could further complicate the governance of this park. From this perspective, the study could inform the authorities on future conflict issues in the NIP and its social consequences throughout the Marahoué region.

Keywords: farmer, herder, environmental conflict, Marahoué national park, prospective

1. INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire connaît un recul de son couvert forestier depuis le XX^{ème} siècle. Il est estimé à moins de 2,1 millions d'hectares aujourd'hui contre 13 millions à l'indépendance (Oura, 2012:2). L'intense activité agricole constitue la principale cause de cette disparition des ressources naturelles. La cacaoculture, la principale culture du pays, est à 62% responsable de la dégradation forestière durant ces 25 dernières années (SNREDD+ CI, 2017:16). C'est en effet depuis le « miracle ivoirien », époque où le pays a connu le « boom du cacao », que la réduction significative des ressources forestières a été constatée. Depuis lors, la perte se poursuit à un rythme moyen de disparition supérieur à 200 000 hectares par an (REDD+, 2016:15). Avec cette diminution drastique des terres arables, les aires protégées sont devenues les espaces privilégiés des producteurs, qui les infiltrent presque en toute impunité (Goh, 2015:232) malgré les nombreuses dispositions juridiques en la matière. Ainsi, la loi n° 65-425 du 20 décembre 1965 relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse stipule que sont interdits dans le domaine forestier de l'Etat, sauf autorisation, l'abattage, l'arrachage et la mutilation des essences forestières dites protégées. Les lois n° 2002-102 du 11 février 2002, n° 2014-427 du 14 Juillet 2014 portant sur la création, la gestion et le financement des parcs nationaux et réserves (PNR) renforcent le statut foncier de ces espaces. La toute dernière, la loi n°

2019-675 du 23 Juillet 2019 en son article 2 marque l'intérêt de la Côte d'Ivoire à la gestion durable des forêts de l'Etat et la diversité biologique.

Le laxisme des gouvernants de ces espaces a donc favorisé une migration agricole en direction de ces parcs nationaux et réserves. Les études de Kouassi (2014:144), de Kouamé (2016:68), et de Kouakou et al. (2015:210) révèlent la quasi-invasion du PNM par des migrants nationaux et internationaux. Des auteurs comme Kra (2016:6) et N'guessan et al. (2018:318) soulignent dans le cas du Mont Péko, l'existence d'un réseau d'infiltration de planteurs burkinabè. Ce phénomène a atteint une proportion si importante que désormais des campements entiers, villages et hameaux parsèment les aires protégées (Kouakou et al., 2015:211).

Face à cette forte occupation humaine, les gestionnaires sont constamment confrontés, dans l'exercice de leurs missions, à des conflits avec les exploitants illégaux de ces espaces notamment les exploitants agricoles, les braconniers et les orpailleurs. Ces conflits qui ont été assez documentés (Bonnehin, 2006:26 ; Kouassi, 2012:248 ; Goh, 2015:238) constituent quasiment un invariant de la gouvernance des aires protégées en Côte d'Ivoire.

Le parc national de la Marahoué, situé au centre-ouest de la Côte d'Ivoire (Figure 1), présente des caractéristiques particulières. En effet, de 11 chefs d'exploitation en 1956, cette population est passée à 4 630 chefs d'exploitation en 2002, soit un taux de croissance annuel moyen

d'environ 101 chefs d'exploitation dans le parc entre 1956 et 2002 (Kouamé, 2016:49). Avec une population de 53 651 chefs d'exploitation en 2019, la croissance annuelle moyenne se situe à 2 846 chefs d'exploitation entre 2002 et 2019 (Kouakou et al, 2015:210 ; OIPR, 2019:19). Cette forte présence humaine a fait de cet espace, l'un des parcs les plus anthropisés avec un taux évalué à près de 85% (Kouamé, 2016:136). Les populations installées depuis la création du parc pour la pratique de la cacaoculture considèrent aujourd'hui cet espace comme une zone de fort intérêt économique, s'adonnant désormais à plusieurs activités annexes dont l'élevage qui occupe une place de premier choix.

Ainsi, avec un tableau déjà complexe qui gangrène la conservation du parc depuis sa création en 1968 avec les traditionnels conflits entre les gestionnaires et les autres exploitants du parc, le système de gestion de la Marahoué est confronté à un nouveau type de conflit, en voie d'émergence dans cette aire protégée. Il s'agit de celui opposant les agriculteurs aux éleveurs qui a déjà mis à mal la cohésion sociale dans les régions centre et nord de la Côte d'Ivoire au regard des violences qui accompagnent la cohabitation de ces deux acteurs (Affessi et al., 2016:320). Dans ces conditions, l'avenir de cette aire protégée se trouve davantage menacé. Comment ces conflits entre ces deux acteurs illégaux représentent-ils une nouvelle menace écologique et humaine pour le parc ? Telle est la question principale de cette recherche qui appelle les interrogations subsidiaires suivantes :

- quelles sont les causes de l'échec des politiques publiques dans la gestion du Parc National de la Marahoué qui sont à la base de la naissance de ce nouveau type de conflit ?
- comment les conflits agriculteurs-éleveurs se manifestent-ils dans le parc ?
- quels sont les principaux signes de menace que présentent ces conflits pour l'avenir de ce patrimoine étatique ?

La présente étude vise à analyser ce conflit émergent dans le parc national de la Marahoué qui

est annonciateur de nouveaux enjeux de gouvernance dans cette aire protégée déjà fortement soumise à de nombreuses difficultés de gestion. Elle part de l'hypothèse de départ selon laquelle, le conflit agriculteur-éleveur est un effet systémique de la crise de gouvernance du parc qui explique son occupation humaine par de nombreux exploitants agricoles.

2. CADRE THEORIQUE

Cette contribution mobilise les concepts de conflit et de prospective, la théorie des conflits environnementaux et le modèle d'analyse des 5 actions majeures de l'Homme dans l'espace (Approprier, Exploiter, Habiter, Echanger, Gérer) de Schoumaker (2002:66).

Selon les Mots de la Géographie de Brunet et al. (1994:153), le conflit est un choc, un affrontement entre des acteurs. Il naît généralement en l'absence de conciliation des intérêts des acteurs en présence notamment autour de l'enjeu d'appropriation. Les conflits sont nombreux dans le champ de la géographie même si celle-ci avait tendance à les euphémiser : entre villes et campagnes (Gouaméné et al., 2017:224), entre agriculture et élevage (Yoman et al., 2017:343), entre ces deux derniers acteurs et la forêt (Oura, 2012:20 ; Andon et al., 2020:41), etc. Sous cet angle, les conflits contribuent ainsi à la structuration de l'espace comme le parc de la Marahoué.

Dans cet espace, le conflit qui oppose les gestionnaires aux agriculteurs et braconniers est une constante de la gouvernance. Cependant, le parc fait face, ces dernières années, à un nouveau type de conflit qui lie les agriculteurs aux pasteurs. L'analyse de ce phénomène émergent, peu connu dans ces aires protégées ivoiriennes, fonde l'approche prospective de cette recherche qui veut s'appuyer sur ces signes infimes ou encore négligeables dans le présent mais dont la portée peut avoir un impact significatif sur l'avenir du système. Comme le dit Battle (1986:117), « L'avenir est caché à celui qui refuse

de voir le présent ». Dans la grammaire prospective, ces variables sont qualifiées de germe de changement, de faits porteurs d'avenir ou de signaux faibles pour reprendre l'expression de Pierre Massé (Jouvenel, 2002:4 ; Godet, 2006:20). En effet, si la dimension actuelle de cette tendance est moins perceptible et attire encore peu l'attention des gouvernants, sa poursuite et son renforcement risquent de bouleverser tout le système de conservation du parc de la Marahoué dans les années à venir. Ses incidences futures sont donc à anticiper pour ne pas complexifier davantage la gouvernance de cette aire protégée.

Cet article se positionne donc autour de la théorie des conflits environnementaux présentée par Le Ster (2011:430) comme étant la résultante de la rareté des ressources. En effet, le précise-t-il, « la rareté engendre la violence ». Les conflits liés aux ressources environnementales ont été également analysés sous l'angle économique à travers le modèle établi par Thomas Homer-Dixon (1999:15). L'auteur décrit la façon dont le stress environnemental (la pénurie des ressources renouvelables provoquée par la dégradation environnementale, la croissance démographique et l'accès difficile aux ressources naturelles) déclenche nécessairement des conflits. Présenté comme l'une des principales causes des crises militaro-politiques ivoiriennes (Chauveau, 2012:20), le phénomène des conflits environnementaux, y compris le conflit foncier, s'est étendu aux forêts classées et parcs nationaux (Kouassi, 2012:250 ; 2014:146 ; CNDHCI, 2017:16). C'est le cas du parc national de la Marahoué qui autrefois confronté aux conflits gestionnaires-occupants illégaux est devenu aujourd'hui un territoire de compétition entre les agriculteurs et les éleveurs dans l'accès aux ressources naturelles.

Cette théorie est appuyée par le modèle d'analyse de Brunet à travers les 5 actions majeures de l'Homme dans l'espace (Schoumaker, 2002:66) qui postule que dans un contexte de rareté des ressources et de crise de la

fonction Gouvernance, la confrontation des autres fonctions d'Appropriation, d'Exploitation, d'Habitation et d'Echange des acteurs en jeu, génère le désordre comme les conflits. Le lien entre le mode de gestion via les politiques publiques de cette aire protégée et la présence de conflits environnementaux constitue donc l'objet de cette étude. En effet, comment ce parc a-t-il chappé au contrôle de l'Etat au point qu'il fasse aujourd'hui l'objet de conflits entre ces deux acteurs dont la présence en son sein est de prime abord interdite ?

3. MATERIEL ET METHODE

3.1. Présentation de la zone d'étude

Le cadre spatial de cette recherche est le parc national de la Marahoué, situé au centre ouest de la Côte d'Ivoire. Ce parc s'inscrit dans un quadrillage défini par les latitudes 6° 55' et 7° 20' Nord et longitudes 5° 45' et 6° 10' Ouest. Il est au cœur de la diagonale écologique du système des aires protégées de la Côte d'Ivoire avec les extrémités représentées par le parc de Taï au Sud-Ouest et le parc de la Comoé au Nord-Est. Il est un parc clé de ce réseau car il est la seule aire protégée de Côte d'Ivoire qui est située à l'interface des écosystèmes de forêts et de savane ; ce qui justifie son attrait pour les agriculteurs et les éleveurs (Figure 1).

3.2. Technique de collecte des données

La méthodologie adoptée pour mener l'étude repose sur une approche qualitative et quantitative. La recherche est soutenue par une revue documentaire sur les aires protégées et les conflits traditionnels qui s'y déroulent d'une part et sur les conflits agriculteurs-éleveurs d'autre part. Un guide d'entretien a été, à la suite, adressé aux gestionnaires du PNM (le Chef du secteur Marahoué, le directeur de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves Zone Centre), aux autorités administratives de l'Agriculture et des Ressources

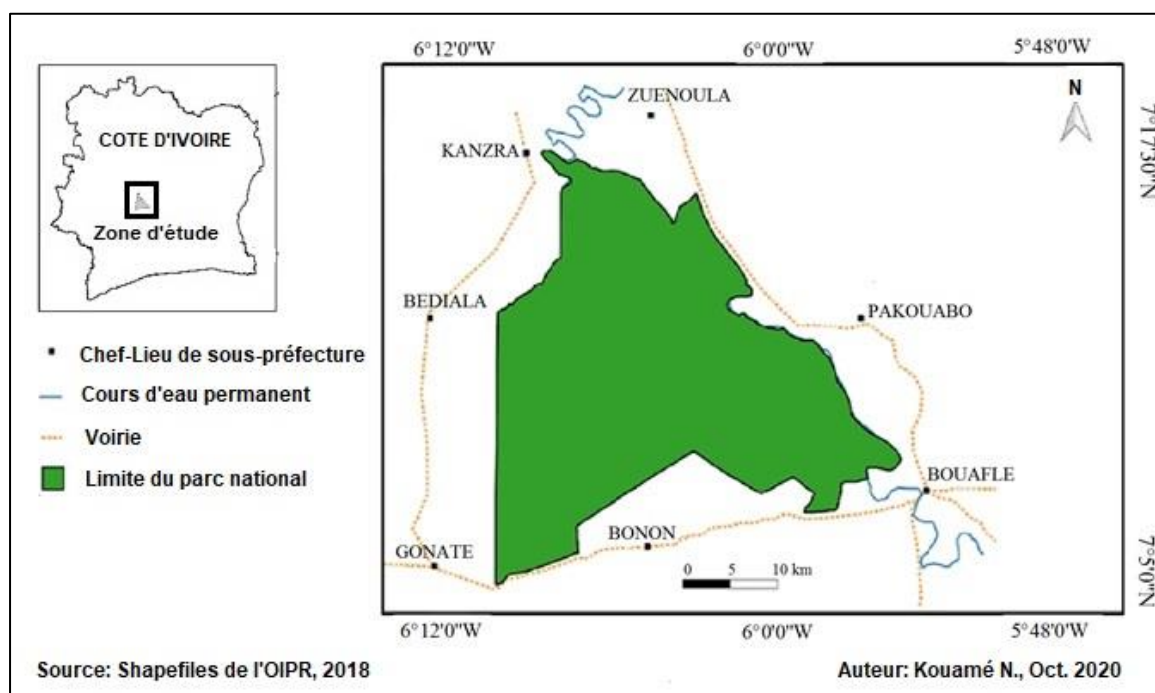


Figure 1 : Localisation de la zone d'étude

animales, à six chefs de communautés et à trois chefs de bouviers actifs dans le parc en 2019.

Les items abordés lors de ces échanges étaient relatifs aux politiques publiques de gestion du PNM, les conditions d'installation des agriculteurs et éleveurs, les causes des conflits, leurs manifestations et conséquences, et les tendances d'évolution de ces conflits et leurs incidences sur l'avenir du parc voire de la région de la Marahoué. Quant aux questionnaires, l'échantillon de la population enquêtée était constitué de 180 agriculteurs et 90 éleveurs choisis dans les villages soumis à ce phénomène. S'agissant des localités (Figure 2), elles ont été choisies sur les critères de la taille, de la démographie et de la pratique des activités agricoles et pastorales ainsi que de l'existence de ce conflit. Au final, 9 localités sur 15 sujettes aux conflits agriculteurs-éleveurs ont été enquêtées (Figure 2).

Les questions ont permis d'analyser le processus de construction de ces conflits, les perceptions des occupants du parc en lien avec leurs activités ainsi que leur avenir dans cet espace protégé.

Pour l'analyse de ces données, le logiciel ArcGIS 10.2.2 a permis de réaliser les cartes, de spatialiser les phénomènes géographiques de l'étude, et le logiciel Excel a été utile pour générer les tableaux et graphiques qui sont représentatifs des faits étudiés.

4. RESULTATS

4.1. Echec des politiques publiques dans la gestion du parc national de la Marahoué

La gestion du PNM est caractérisée aujourd'hui par les difficultés des acteurs étatiques à faire face à la très forte installation humaine. Une rétrospective du processus d'infiltration du parc depuis sa création en 1968 permet de comprendre le niveau d'efficacité des politiques publiques mises en œuvre jusque-là.

4.1.1. De la difficile gestion des premiers occupants à une intensification de la colonisation humaine du parc

Le parc national de la Marahoué portait en lui les germes de sa conflictualité. En effet, en 1956, la réserve de faune de Bouaflé, ancêtre du PNM, abritait déjà 11 exploitants agricoles à sa création.

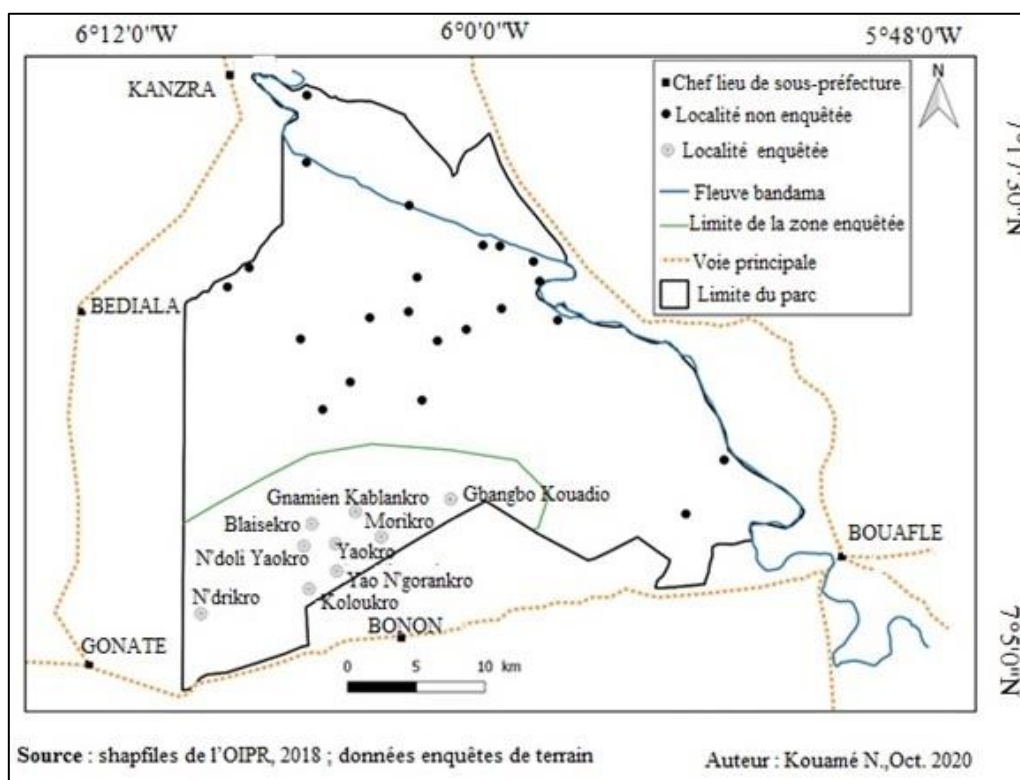


Figure 2 : Localisation des entités enquêtées

En 1968, lors de son érection en parc national, avec la forte attraction de cette zone due au développement de la cacao-culture, ce sont 111 exploitants agricoles qui sont tolérés par les gestionnaires.

Le non déguerpissement de ces premiers paysans a favorisé, dès les années 1970, de fortes pressions anthropiques sur le parc, notamment avec des défrichements agricoles dans les zones Sud-Est, Sud et Nord, liés à la proximité du barrage de Kossou et de la ville de Yamoussoukro. Mais, c'est en 1983, à la suite de la grande sécheresse, que le parc accueille ses premiers lots de centaines de migrants issus des zones affectées du Centre et du Nord du pays. Ils sont accompagnés d'autres migrants originaires pour la plupart du Burkina-Faso dont l'autorisation d'installation a été donnée par les autochtones Gouro se réclamant propriétaires terriens. Le volume de ces chefs d'exploitation installés dans le parc s'est accru au fur et à mesure.

En 1988, à la faveur du recensement effectué par la SODEFOR lors de la mise en place des plateformes agroforestières, ce sont 1397 exploitants qui sont dénombrés. En effet, au regard de la forte occupation du parc, les gestionnaires, avec l'accord des populations infiltrées, ont décidé en 1988 de constituer des plateformes temporaires d'une superficie de 11 000 ha amputées au parc pour accueillir les paysans. Chaque paysan « clandestin » devrait établir avec l'administration un contrat temporaire de récolte d'une durée de trois ans non renouvelable lui permettant de jouir du fruit des récoltes de sa plantation afin de disposer du temps et des moyens nécessaires pour sa fixation en dehors du parc sur des sites de son choix. Mais, en 1989, l'Administration aurait décidé de réinstaller définitivement les clandestins sur les plates-formes.

La délimitation et la matérialisation des nouvelles limites en vue d'un déclassement sont mêmes confiées à la SODEFOR (Société de Développement des Forêts). Cependant, le manque de moyens nécessaires à la mise en œuvre

de cette décision associée au refus des paysans d'obtempérer a fait échouer la réinstallation, rendant le déclassement des plates-formes impossibles. Ainsi, sans être déclassées officiellement par un texte réglementaire, les plateformes sont constituées et dénommées « Zones Agroforestières Classées » par la SODEFOR. L'Administration d'alors aurait dû profiter de ce refus pour expulser définitivement les clandestins. Mais, là encore, l'incapacité des autorités à faire appliquer les décisions a encouragé l'infiltration significative du parc.

Cette quasi-abdication de l'administration donne des arguments aux populations qui légitiment désormais leur présence dans le parc. En 1999, ce sont 2635 exploitants agricoles qui sont désormais recensés dans le parc. Le statut ambigu de la zone agroforestière a conduit à de violentes altercations entre les agents du parc et les paysans sur l'exploitation des ressources de cet espace. Les paysans organisent des rébellions comme celles de 1999 et 2001 à travers l'érection de barricades et la destruction des véhicules de patrouille. Cet état de faits qui a perduré jusqu'à la survenue de la crise socio-politique de 2002 a rendu difficile la gestion du parc.

4.1.2. Crise socio-politique de 2002 et généralisation des infiltrations

La crise sociopolitique de 2002 a suscité le départ des gestionnaires et accentué la migration agricole surtout celle venue du Burkina Faso. Cette arrivée de nouveaux allochtones burkinabè, ajoutée à celle d'allochtones, ont provoqué une hausse significative des occupants du parc depuis 2002 (Figure 3).

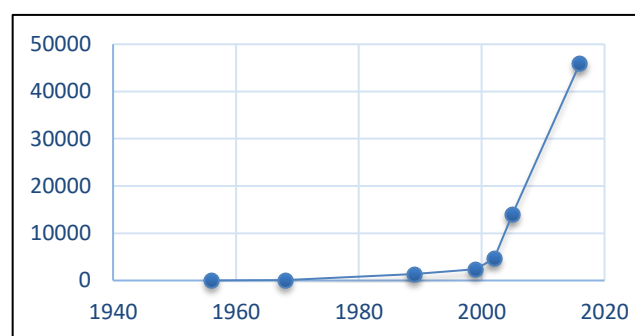


Figure 3: Evolution de l'effectif des occupants du parc national de la Marahoué

Source : Chiffres de l'OIPR, 2016

La croissance des exploitants du parc est significative depuis la crise de 2002. En 2004, 4605 exploitants ont été dénombrés dans le parc

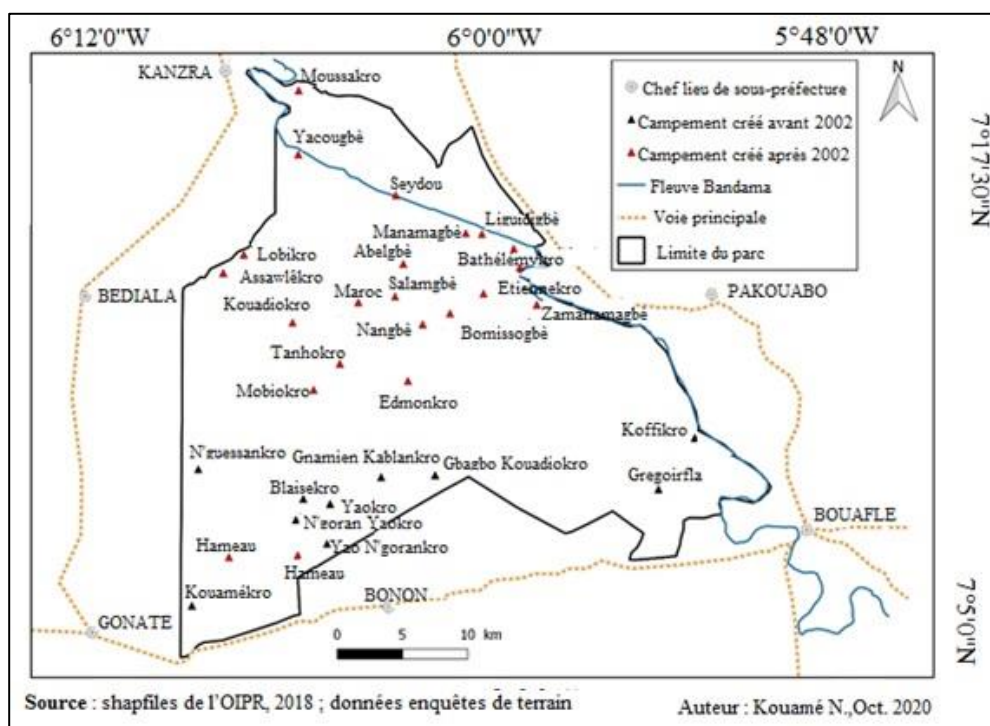


Figure 4: Campements créés à l'intérieur du Parc National de la Marahoué

de la Marahoué. Cet effectif est passé à 14 000 en 2005 et à 46 000 individus en 2014. Cette forte présence humaine constitue une menace certaine pour le parc de la Marahoué qui connaît une occupation quasi généralisée de son espace (Figure 4).

Le cœur du parc, resté intact jusque-là, connaît depuis la survenue de la crise de 2002, une atteinte par son occupation. En 2005, l'Administration du parc a lancé une opération de déguerpissement des occupants qui a ravivé les conflits entre gestionnaires et paysans. L'échec de cette énième tentative a encouragé l'occupation tous azimuts du parc et l'infiltration de nouveaux acteurs que sont les éleveurs. Le parc de la Marahoué a depuis lors, vu émerger un nouveau type de conflit en son sein, celui qui oppose les agriculteurs aux éleveurs, suite au développement de l'activité pastorale dans cet espace protégé.

4.2. Pastoralisme dans le parc national et conflits agriculteurs-éleveurs

Le renforcement de la migration à destination du parc suscite des conflits entre les occupants dont celui qui oppose de plus en plus les agriculteurs aux éleveurs.

4.2.1. Une migration d'allogènes accompagnée de l'activité pastorale

La crise socio-politique qu'a connue la Côte d'Ivoire à partir de 2002 a favorisé l'infiltration du parc de la Marahoué avec la présence massive de migrants burkinabè (Figure 5).

Les allogènes installés depuis la crise sociopolitique de 2002 représentaient 60% de la population vivant dans le parc en 2016. La plupart des allochtones (37%) sont des Baoulé, Lobi et Sénoufo qui sont des communautés de la zone savicole de la Côte d'Ivoire. Cette intrusion dans le parc national due à la crise militaro-politique s'est accompagnée d'un transfert de bétails et du développement de l'activité pastorale au sein de cette aire protégée.

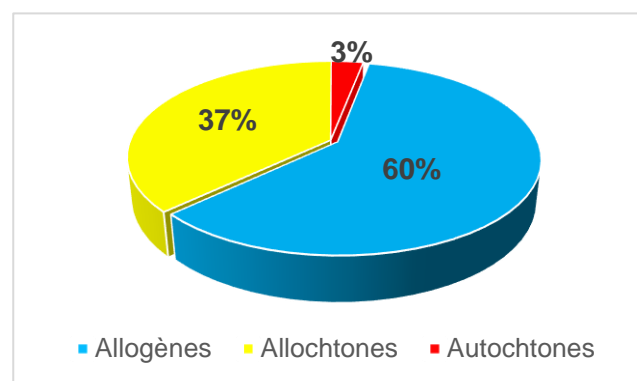


Figure 5: Répartition des chefs d'exploitation selon l'origine après 2002

Source : Kouamé, 2016

L'activité pastorale de caprins et d'ovins était pratiquée au départ pour l'autoconsommation. Mais, suite à l'affaiblissement des activités de l'administration du parc à partir de 2002, les répondants (66,70%) expliquent le renforcement de cette tendance pastorale par l'arrivée d'une forte proportion d'allogènes surtout les Burkinabè et Maliens qui avaient l'élevage bovin comme principale activité (Figure 6).

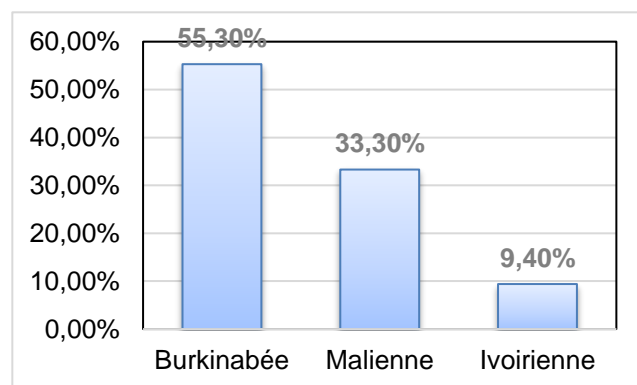


Figure 6: Répartition des éleveurs selon leur nationalité

Source : Nos enquêtes, 2019

On observe une forte proportion d'allogènes burkinabè (55,3%) et maliens (33,3%) contre seulement 9,4% de nationaux dans la pratique du pastoralisme dans le parc national. Cette activité qui s'implante dans le parc est

pratiquée par la quasi-totalité des communautés vivant dans le parc (Figure 7).

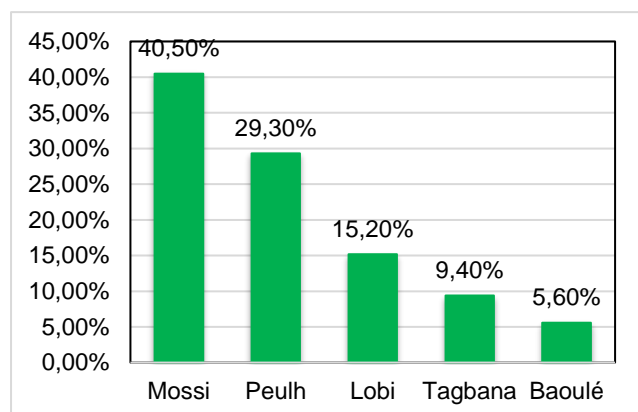


Figure 7: Répartition des éleveurs selon leur ethnie

Source : Nos enquêtes, 2019

Les allogènes Mossi du Burkina Faso et les Peulhs maliens constituent, dans une proportion respective de 40,5% et 29,3%, les communautés qui s'adonnent le plus à l'élevage des bœufs dans le parc. Mais, cette activité s'intensifie de plus en plus dans cette aire protégée avec l'implication observée ces dernières années des communautés Tagbana (9,4%) et Baoulé (5,6%), toutes deux originaires du centre de la Côte d'Ivoire. Avec cet engouement marqué des populations pour l'élevage qui se traduit par un cheptel moyen de 28 bœufs par éleveurs selon nos enquêtes, le suivi des animaux lors du pâturage est devenu assez difficile s'accompagnant de conflits avec les exploitations agricoles.

4.2.2. Un conflit émergent lié à des logiques contradictoires d'installation des agriculteurs et des éleveurs

En Côte d'Ivoire, les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont le plus souvent enregistrés dans le nord du pays du fait de l'intensification du pastoralisme. Les logiques dans lesquelles s'inscrivent en effet l'activité des agriculteurs et celle des éleveurs diffèrent considérablement ; ce qui suscite un important

problème de compréhension entre les deux parties.

En effet, les agriculteurs considèrent presque cet espace, de plus en plus convoité par les éleveurs, comme étant le leur. Ce sentiment est traduit ainsi dans les propos de l'un des agriculteurs : « Les éleveurs savent très bien que c'est une terre d'agriculteurs mais veulent pratiquer le pastoralisme et quand on parle, ils nous frappent ainsi que nos femmes ». Il est soutenu par un autre agriculteur : « Nous n'avons pas besoin d'éleveurs ici car ils nous fatiguent avec leurs bœufs ». Pour ces derniers, le parc est un espace exclusivement réservé à l'agriculture et non à l'élevage. Un chef de communauté d'agriculteurs de Blaisekro affirme à cet effet : « Nous demandons aux autorités locales d'expulser les bouviers et les bœufs de cet espace car les populations peinent à exercer leurs activités ».

Quant aux éleveurs, le bétail est un moyen de thésaurisation et d'épargne et fonctionne à la fois comme un équivalent du surproduit agricole et une unité de réserve, comme l'explique l'un des éleveurs : « Nous menons des activités pastorales pour augmenter nos revenus car le cacao est peu productif ces dernières années ». En toute ignorance donc des enjeux de conservation du parc national de la Marahoué, certains éleveurs considèrent cette aire protégée comme un *no man's land* où toutes les activités à but lucratif sont autorisées. A ce titre, ils estiment bénéficier des mêmes droits que les agriculteurs, c'est-à-dire exercer librement et sans contrainte leur activité dans cette forêt. C'est dans cette logique que l'un des éleveurs affirme ceci : « Nous sommes tous illégalement installés ici donc chacun peut exercer l'activité qu'il trouve mieux rentable ».

Ces logiques contradictoires sont à la base des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans ce domaine permanent de l'Etat. En effet, la présence bovine dans cet espace rend difficile la pratique des cultures vivrières. Les dégâts des champs constituent un problème majeur pour les agriculteurs surtout durant les récoltes et les semailles. Le diagramme (Figure 8) qui suit

présente la proportion d'agriculteurs se déclarant victimes de dégâts suite au passage des bœufs.

Les trois quarts des agriculteurs disent avoir déjà été victimes de dégâts. Depuis 2010 où la présence bovine s'est renforcée dans le parc, les conflits ont pris de l'importance et se répètent chaque année. Selon les chefs des différents campements enquêtés, il peut avoir en moyenne 25 à 30 conflits par an. Le diagramme ci-dessous présente l'évolution des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs dans le Sud du parc national de la Marahoué de 2000 à 2018.

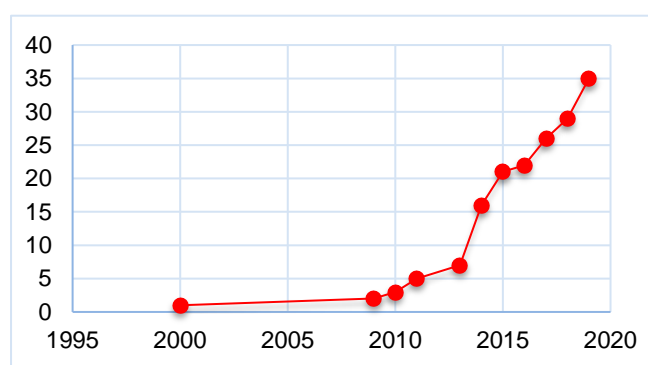


Figure 8: Evolution des conflits agriculteur-éleveur de 2000 à 2018 selon les populations enquêtées

Source : Nos enquêtes, 2019

Les conflits sont passés d'un conflit en 2000 à environ trois conflits en 2010 et trente-cinq conflits en 2019. Ces conflits qui s'ajoutent à ceux qui opposent depuis des décennies les agriculteurs et les gestionnaires sont annonciateurs d'une menace certaine du parc.

4.3. Des conflits agriculteurs-éleveurs compromettants pour l'avenir du parc national de la Marahoué

Les conflits agriculteurs-éleveurs qu'on enregistre désormais dans le parc sont susceptibles d'instaurer une insécurité permanente et accentuer la dégradation du parc.

4.3.1. Un conflit qui accentue l'insécurité humaine et poursuit la dégradation du parc

Le nouveau type de conflit qui vient entraver la gestion du parc a des répercussions sociales déjà perceptibles à travers les relations de méfiance qui naissent entre agriculteurs et éleveurs. Les deux protagonistes sont exposés à des actes de violence de part et d'autre au regard des querelles déjà récurrentes suite à la destruction de champs et les attaques des bovins. Pour les agriculteurs, tous leurs efforts se réduisent parfois à néant après le passage de bœufs dans leur champ. Ainsi, une grande proportion (70%) d'agriculteurs redoute davantage la menace des éleveurs par rapport à celle venant des agents de l'Etat commis pour la gestion de cette aire protégée. Cette insécurité pesante qui règne désormais dans le parc se manifeste par la constitution de groupes de jeunes pour la surveillance des champs, la saisie des bouviers par certains agriculteurs, la blessure ou tuerie des bovins en cas de dégâts. Quant aux éleveurs, ils affirment redouter aussi la présence des agriculteurs à cause de l'abattage ou la blessure des bœufs, l'attaque des bouviers par les agriculteurs. Selon nos enquêtes, une forte proportion d'éleveurs (59,40%) affirme que les agriculteurs s'opposent à la pratique de l'activité pastorale. Les actes de rétorsion des bouviers lors des oppositions des agriculteurs à la pratique de leurs activités pastorales sont la destruction de plantations et l'attaque des agriculteurs notamment des femmes quand elles se retrouvent seules dans les champs. Les agriculteurs sont alors contraints d'abandonner les jachères les plus proches ; ce qui réduit considérablement leurs espaces de cultures.

Les trois quarts des agriculteurs enquêtés affirment que la présence des bovins dans le parc national de la Marahoué affecte leurs activités (Photos 1 et 2).



Photo 1: Bétail en pâturage non loin d'une rizière
Cliché : Kouamé, 2019



Photo 2: Bœuf en divagation dans un champ de maïs
Cliché : Kouamé, 2019

Avec la forte migration des éleveurs dans l'aire protégée, les ressources agricoles surtout vivrières ont fortement diminué. Selon les agriculteurs, les productions sont passées d'une moyenne de 140 000 tonnes à seulement 57 000 tonnes aujourd'hui soit une perte d'environ 40,71%. Ces pertes sont à la base des rapports très tendus entre agriculteurs et éleveurs. Dans cette atmosphère conflictuelle, les agriculteurs situés à proximité des campements les plus exposés aux dégâts des bovins ont amorcé une migration vers

le cœur du parc à la recherche de nouvelles terres, ce qui menace de renforcer la dégradation du parc national de la Marahoué. Déjà en 2012, l'on assistait selon les agents, à une dégradation du couvert végétal évaluée à 76,55% imputable à la forte migration des populations au cœur du parc.

Cette situation s'est actuellement accentuée en raison, entre autres motifs, de cette nouvelle migration des agriculteurs vers le cœur du parc et le fort taux d'occupation humaine (Figure 9).

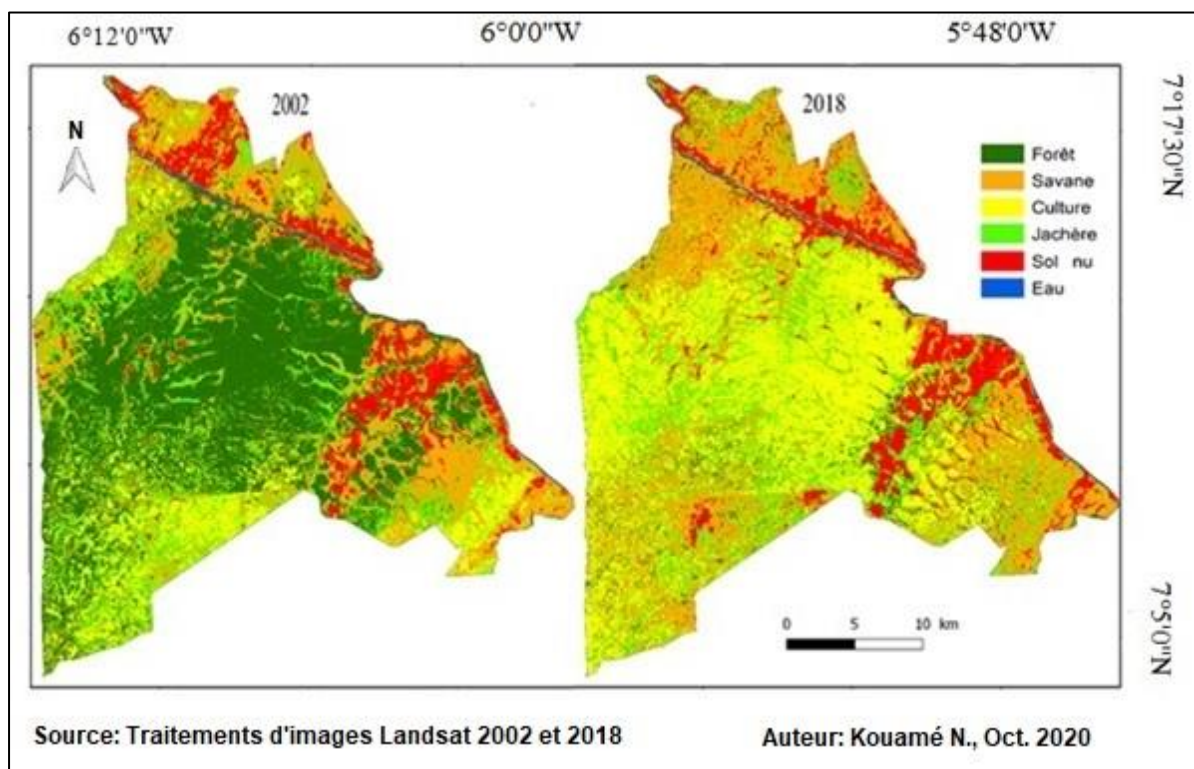


Figure 9: Etat de l'occupation du sol du parc national de la Marahoué en 2002 et 2018

Les cartes de la figure 9 présentent l'évolution du couvert forestier en 2002 et 2018. On observe une aire protégée fortement dégradée en 2018 avec un taux d'anthropisation du parc estimé à 85,55% qui a des répercussions sur la faune sauvage qui se raréfie.

Par ailleurs, la présence des bœufs impacte directement la qualité du sol avec un cuirassement qui n'est plus propice à la régénération végétale. Cette situation pourrait mettre à mal l'avenir du parc de la Marahoué.

4.3.2. Une tendance conflictuelle qui risque de se renforcer devant le laxisme des gestionnaires

Les conflits entre agriculteurs et éleveurs prospèrent dans le parc national de la Marahoué au vu et au su des gestionnaires qui semblent indifférents. Ce regard des autorités du parc s'explique par la logique d'apurement dans laquelle elles se sont inscrites. Un gestionnaire affirmait à cet effet : « Les paysans savent très bien qu'avec les déguerpissements qui ont débuté depuis un moment, leurs temps sont comptés dans ce parc ». En attendant, les gestionnaires marquent une faible réaction vis-à-vis de ce conflit.

Selon nos enquêtes, 82% des répondants estiment que les gestionnaires du parc sont indifférents devant l'émergence de ces conflits agriculteur-éleveur. Or, nier ce conflit dans l'attente d'une opération d'expulsion du parc, c'est laisser cette pratique qui a des effets pervers sur la sécurité humaine, la cohésion sociale et la biodiversité du parc, se renforcer avec le risque de se pérenniser en cas d'échec de cette opération de déguerpissement qui justifie le mutisme des gestionnaires. Les conflits agriculteur-éleveur sont donc loin de prendre fin si aucune disposition vigoureuse n'est prise au niveau de l'Etat comme en témoignent d'ailleurs les propos de l'un des éleveurs interrogés : « Nous ne pouvons pas arrêter de pratiquer cette activité à condition qu'on nous chasse tous d'ici ». Pour ce groupe d'acteur, l'apurement constitue donc la seule voie

pour mettre un terme à ce conflit rejoignant du coup la position des gestionnaires. Mais, au regard des échecs des expériences antérieures de constitution des plateformes agroforestières et des multiples opérations de déguerpissement qui ont favorisé la quasi-invasion du parc, l'insuccès non souhaité de cette énième opération d'apurement de la Marahoué risque d'accentuer la rébellion des migrants, le développement des activités pastorales et agricoles et donc le renforcement des conflits agriculteur-éleveur avec ses effets pervers potentiels sur la biodiversité du parc et la cohésion sociale entre les populations locales.

5. DISCUSSION

La gestion des aires protégées et particulièrement des parcs nationaux reste un pari complexe dans les Etats en développement. Ces difficultés sont le résultat de l'échec des politiques de gouvernance. Au Cameroun, Talla et Mguiffo (2010:16) ont mis en cause l'inefficacité de la loi relative à la protection de la faune. Ils mettent en évidence les contradictions d'une loi qui encourage les Safaris et la chasse dont les revenus profitent à l'Etat mais qui interdit les pratiques de chasse traditionnelle. Les travaux de Brou et al. (1998:396), et Dibi et al. (2008:570) permettent d'entrevoir que le dysfonctionnement du système de gestion est à l'origine de la perte du couvert forestier ivoirien. Adon et al. (2020:40) expliquent cette perte par l'absence de synergie entre les différents acteurs du système de gouvernance à l'origine de l'anthropisation de ces espaces.

Dans le parc national de la Marahoué, nos résultats ont montré que l'anthropisation était très peu significative au début de sa création, la présence humaine ne se limitait qu'à peine 11 exploitants agricoles. Depuis cette création par le décret n°68-80 du 9 février 1968 et la loi n° 65-225 relative à la protection de la faune par l'interdiction de l'exercice de la chasse, les tentatives de déguerpissement n'ont pu empêcher la forte occupation actuelle de cette aire protégée devant le laxisme des autorités du parc. Cette

colonisation humaine est passée de 11 exploitants en 1956 à 2635 en 2000 puis de 46000 en 2014 à 53000 habitants en 2015 avec environ 60% d'allogènes. Ceci confirme les résultats de N'guessan et al. (2018:357) qui montrent que les populations exfiltrées du parc national du parc national du Mont Péko étaient estimées à environ 52 717 composées majoritairement de burkinabé dont la proportion s'élève à 96%. Cependant, cette tendance de la migration humaine d'origine internationale est contrariée par les études menées par Dien (2018:104) qui notent que la réserve du Haut Bandama est plutôt occupée par plusieurs catégories d'acteurs avec une majorité d'autochtones Sénoufo et Tagbana qui associent l'élevage à l'agriculture. Quant aux allogènes dominés par les peulhs, ils développent l'élevage, la pêche et l'orpaillage clandestin.

Cette anthropisation est aussi liée en partie aux crises socio-politiques que traversent la plupart des pays. Les crises sont sources de destruction de ces aires protégées si elles sont envahies par des populations en fuite ou en quête de nouvelles terres agricoles (Triplet, 2012:22). La crise sociopolitique de 2002, en suscitant dans le cas de la Côte d'Ivoire le départ des gestionnaires, a ouvert la porte à la migration agricole surtout celle venue du Burkina Faso. Si ce pays est, depuis les indépendances, le principal pourvoyeur de migrants vers la Côte d'Ivoire, cette migration burkinabè s'est faite de plus en plus en direction des aires protégées pendant la période de crise politico-militaire de 2002 à 2011 (Kra, 2016:6 ; Kouassi, 2014:144 ; N'guessan, et al., 2018:318). Les conflits armés occasionnent les pillages des ressources naturelles et le déplacement des populations vers les espaces occupés entraînant ainsi une destruction de la faune et de la flore. Durant la guerre civile au Rwanda, 35 km² ont été détruits dans le parc national de Virunga par 700000 réfugiés installés à sa limite (Afifa, 2011:124). Pour Deloo, (2017:18), depuis 1996, la République Démocratique du Congo a connu de nombreux conflits armés à la fois nationaux et

internationaux qui ont entraîné le braconnage, l'exploitation excessive des ressources naturelles et la destruction de la flore à des fins stratégiques par les groupements armés. En Côte d'Ivoire, l'inaction de l'administration forestière domaniale ivoirienne liée à la crise socio-politique de 2002 à 2011 a favorisé l'occupation humaine du parc national du Mont Sangbé en 2015, avec un taux d'humanisation évalué à 77,64% (Konan et al., 2019:10).

Cette migration des populations en direction de ces espaces est source de divers conflits. Rawee et al. (2010:35) affirment qu'en Thaïlande, la politique liée à la conservation des aires protégées reste encore la principale cause des conflits liés à l'utilisation des terres. Ainsi, entre 2002 et 2006, sur 91 cas de conflits en milieu rural, 81 sont liés à la gestion des parcs nationaux. Ces conflits qui débutent toujours entre deux types d'acteurs avec des logiques divergentes, c'est-à-dire entre gestionnaires et occupants illégaux, débouchent sur des conflits entre populations infiltrées. Cela s'explique le plus souvent par une saturation foncière ou des intérêts liés aux activités économiques. Dans le milieu rural, les cas de conflits fonciers entre agriculteurs restent les plus documentés par Babo, (2010:107), Chauveau, (2012:17), Marc et Patrick, (2017:375). Ceux qui engagent ces derniers aux pasteurs sont de plus en plus courants (Yoman et al., 2016:342). En effet, le contexte actuel de changement climatique contraint à la transhumance. Affessi, (2016:5) affirme que la migration des peulhs maliens et burkinabè au centre de la Côte d'Ivoire avec le développement des activités pastorales est source de conflits perpétuels entre agriculteurs et éleveurs. Alors que ces conflits entre agriculteurs et éleveurs restent difficiles à gérer, nos résultats présentent un cas spécifique, puisqu'ils ont lieu dans une aire protégée. La situation est d'autant plus difficile que chaque acteur pense être « le véritable propriétaire » de ce patrimoine de l'Etat. La pression démographique est forte dans nos Etats et la compétition foncière gagne ainsi de plus en

plus les aires protégées et leurs périphéries. Dans le parc W au Niger, en plus des conflits gestionnaires-braconniers, gestionnaires-éleveurs transhumants qui rendaient déjà difficile la gestion de ce patrimoine de l'Etat, des conflits mettent désormais en opposition les agriculteurs et éleveurs perpétuant ainsi l'insécurité dans cet espace (Noé et Luca, 2019:18).

Pour Cameleonte, (2003:30), au Bénin, ce dernier type de conflit qui se développe à la périphérie ou dans les zones tampons des parcs s'explique par les dégâts dans les champs d'agriculteurs, l'abattage des bœufs par les agriculteurs et des forestiers. On observe une similarité dans le parc national de la Marahoué en ce qui concerne les causes des conflits évoquées. Lorsque ces conflits interviennent, les deux groupes sociaux se rejettent la responsabilité, avec la création de ressentiments qui se manifestent par le non-respect d'autrui et de ses biens. Au regard de leur évolution, ces conflits peuvent compromettre le système de gestion de cette aire protégée.

Ces conflits dégradent la situation sécuritaire de ces espaces, la cohésion sociale et entravent la politique de gestion de ces espaces. Les conflits entre les deux acteurs dans l'exercice de leurs activités créent l'insécurité dans ces zones compte tenue de la méfiance des uns envers les autres (Gaye, 2017:14). Ce climat d'insécurité impacte négativement la gestion des parcs nationaux et occasionne le développement des activités illicites en leur sein ; ce qui entraîne leur dégradation. Pour Noé et Luca (2019:15), les efforts de conservation consentis durant plusieurs années par le Niger, le Burkina Faso et le Bénin risquent de s'effriter en raison de l'insécurité liée aux conflits agriculteurs-éleveurs durant ces dernières années. Cela confirme les résultats de notre étude qui devraient attirer l'attention des autorités sur ce conflit émergent dans le parc national de la Marahoué qui pourrait compromettre les efforts de conservation de ce joyau si des mesures idoines ne sont pas prises pour y faire face. Dans ce parc, la crise militaro-

politique et les vives tensions entre gestionnaires et les occupants illégaux ont très souvent contraint les gestionnaires à « abandonner » le parc aux mains des paysans pendant plusieurs mois (OIPR, 2005:6). Indexant lui aussi la situation de crise militaro-politique, Goh (2015:228) met en cause « la libre intrusion des populations allogènes, généralement originaires du Burkina Faso, qui ont profité de l'absence du contrôle institutionnel du parc et de l'affaiblissement de l'autorité traditionnelle locale, au niveau des villages riverains, pour envahir le Parc National de la Marahoué ». Les effets de ces conflits, s'ils ne sont pas bien gérés, vont au-delà du parc puisqu'ils présentent des risques d'explosion de violences (Kra, 2016:14).

6. CONCLUSION

Les politiques publiques mises en œuvre dans le parc national de la Marahoué depuis sa création en 1968, ont favorisé la propension des conflits dans cette aire protégée. Les exploitants agricoles tolérés par l'administration ont encouragé la migration en direction de ce parc qui est devenue en l'espace de 50 ans, l'une des aires protégées les plus anthropisées du pays. Cette crise de gouvernance a favorisé des pratiques anachroniques dans cette aire protégée. Ainsi, si cet espace est connu pour la violence des conflits qui opposent couramment les gestionnaires aux paysans ou braconniers, le parc s'illustre ces dernières années par l'émergence d'un nouveau type de conflit, dont le champ habituel de pratique situé à l'extérieur des aires protégées, oppose les agriculteurs et les éleveurs. Dans les régions Centre et Nord du pays, ce conflit s'accompagne de graves violences physiques et de dégâts matériels importants fortement relayés dans la presse nationale et internationale. En cours dans le parc de la Marahoué, il retient encore pourtant peu l'attention d'une part, des gestionnaires du parc en attente d'une opération de déguerpissement et d'autre part, des autorités administratives notamment préfectorales de la

Marahoué qui sont les garants de la cohésion sociale dans la région.

C'est tout l'intérêt de cette étude qui met un accent particulier sur ce conflit émergent dans le parc national de la Marahoué dont la portée actuelle, apparemment faible, peut mettre à mal la cohésion sociale et anéantir les derniers ressorts de l'équilibre naturel de cet écosystème si les premiers responsables du parc et de la région n'y prennent garde. Si le caractère récent de ce conflit, assez peu documenté encore dans les aires protégées, ne permet pas d'avoir toutes les données quantitatives nécessaires à une bonne description du processus de construction de ce conflit dans ce parc, cette étude a le mérite d'initier la réflexion sur ce type de conflit dans les aires protégées de Côte d'Ivoire et d'éclairer les gestionnaires sur les enjeux futurs de la gouvernance de ces espaces. C'est l'une des vertus de la prospective qui permet d'éclairer la prise de décision à la lumière des ingrédients du futur.

Dans le cas d'espèce, cette réflexion alerte les gestionnaires et davantage les autorités locales sur les signes annonciateurs d'une possible crise intercommunautaire dans le parc national de la Marahoué par l'émergence des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans ce parc. Comme le disait à propos Bailly (1998:8) : « *La prospective n'a pas pour vocation de nous épargner les chocs et les crises. Mais, ne ferait-elle que nous informer de leur éventualité, et nous permettre, ainsi informés de prendre à temps les mesures susceptibles d'en limiter le coût économique et social, elle aurait déjà amplement prouvé son bien-fondé* ».

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ADON N'Guessan Simon, OURA Kouadio Raphaël, ASSOUMAN Serge Fidèle, DJAH Akissi Gisèle, 2020, « Gouvernance foncière en forêt protégée domaniale périurbaine : Cas de la forêt classée du Mont-Korhogo (Côte

d'Ivoire) », *Science et technique*, n°5, pp 31-44.

AFFESSI Adon Simon, GACHA Franck-Gautier., 2016, « Les déterminants de la récurrence des conflits entre agriculteurs d'ethnie Baoulé et éleveurs Peulhs dans la région du Gbêkê (Côte d'Ivoire) », *Agronomie africaine* vol. 27, n°169 pp 315-324.

AFIFA Khazri., 2011, « Le développement durable et les conflits armés », *Télescope*, vol. 17, n° 2, pp 114-130.

BAILLY Jean Paul, (Ed.), 1998, *Prospective, débat, décision publique*, Paris, Les DOCS d'ALEPH, 13p.

BAMBA Sindou., 2016, *Conflits agriculteurs-éleveurs ; quelle solution durable pour une cohabitation paisible ?*, Abidjan, Centre Suisse de Recherche Scientifique, 8p.

BATTLE Annie., 1986, *La prospective, un produit français*, Paris, Seghers, 315p.

BERNARDET Philippe (Ed.), 1994, *Éleveurs et agriculteurs en Côte d'Ivoire : spécialisation et complémentarité*, Paris, ORSTOM, 268p.

BONNEHIN Léonie., 2006, *Le profil de la zone périphérique du parc national de Taï. Quel potentiel pour la conservation de ce parc*, Abidjan, OIPR/GTZ, 81p.

BOU TRAIS Jean (Ed.), 2008, *Pastoralisme et aires protégées d'Afrique de l'Ouest en regard de l'Afrique de l'Est*, Marseille, IRD, 32p.

BROU Yao Télésphore, SERVAT Eric, PATUREL Jean-Emmanuel., 1998, « Activités humaines et variabilité climatique: cas du sud forestier ivoirien », *Académie des sciences*, vol 333, n°12, pp 365-376.

BRUNET Roger, FERRAS Robert, THERY Hervé., 1994, *Les mots de la géographie*, Reims, Institut de Géographie, 520p.

CHAUVEAU Jean-Pierre., 2012, *Question foncière, ethnicité, autochtonie et crise de la ruralité dans l'Ouest forestier ivoirien. Promouvoir le marché ou stabiliser en priorité*

- la reconnaissance des droits ?, Abidjan, IRD, 37p.
- CNDHCI (Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire), 2017, « Rapport d'étude exploratoire sur les aires protégées en Côte d'Ivoire », [En ligne] <https://cndh.ci/wp-content/uploads/2015/10/Rapport-d%C3%A9tude-sur-les-Aires-Prot%C3%A9ges-en-C%C3%B4te-d'Ivoire-2017.pdf> Consulté le 26 Août 2019.
- CI (Conservation Internationale), MINEFOR (Ministère des Eaux et Forêt), 2001, *Ligne Directrices pour le parc national de la Marahoué*, Bouaflé, OIPR, 91p.
- DELOO Catherine., 2017, *Les conséquences de la guerre au niveau de l'environnement, Les règles du droit international de l'environnement peuvent-elles pallier les faiblesses et les lacunes du droit international humanitaire ?*, Louvain, université Catholique de Louvain, faculté de droit de criminologie Mémoire de fin d'étude publié.
- DIEN Kouayé Olivier., 2018, « Occupation humaine de la réserve de faune et de flore du haut Bandama » : diagnostic et perspectives pour une gestion durable », *European Scientific Journal* vol 14, n°26 pp 93-111.
- DOMINIK Kohlhagen., 2002, *Gestion foncière et conflits entre agriculteurs et éleveurs, autochtones et étrangers dans la région de Korhogo (Côte d'Ivoire)*, Abidjan, CIRAD, 31 p.
- GODET Michel., 2006, *Prospective stratégique: Problèmes et méthodes*, Paris, Cahiers LIPSOR, 92p.
- GOH Denis., 2015, « Le parc national de la Marahoué : de la logique de conservation à la logique de prédation », *journal scientifique européen* vol 11, n°8 pp 226-241.
- GOUAMENE Didier Charles, OURA Kouadio Raphael ; OUATTARA Sahot., 2017, « Etalement urbain et tensions foncières dans les villages périphériques de Daloa (Centre-Ouest, Côte d'Ivoire) » *European Scientific Journal*, vol 13, n°35, pp 217-233.
- HOMER-Dixon Thomas., 1999, « Environnement, pénurie et violence conflit », *sécurité internationale*, vol 19, n°1, pp 5-40.
- HUGUES De Jouvenel., 2002, *Un bref guide méthodologique*, Paris, Futuribles, 24 p.
- KONAN Eugene, MAFOU Kouassi Combo, SYLLA Daouda, DIOMANDE Gondo, LIDA Dali Serge., 2019, *Modélisation prospective de la déforestation dans le Parc National du Mont Sangbé (Côte d'Ivoire)*, Bénin, HAL, 23p.
- KONAN Kouadio Eugène., 2009, *Diagnostic et analyse de l'environnement humain du parc national de la Marahoué*, Abidjan, IGT, 11p.
- KOUAKOU Aya Collette, COULIBALY Bamoro, KABA Dramane, ANOH Kouassi Paul, COURTIN Fabrice., 2018, « Dynamique de peuplement et modification paysagère dans le parc national de la Marahoué (Côte d'Ivoire) », *Tropicultura*, vol 36, n°2 pp. 206-216.
- KOUAME Kouakou Noel., 2016, *Migration humaine et dégradation du parc national de la Marahoué dans la zone de Bonon*, Bouaké, Université Alassane Ouattara Bouaké, département de Géographie, Mémoire de Master2 non publié, 281p.
- KOUASSI Kouamé Sylvestre., 2012, *La prospective territoriale au service de la conservation des aires protégées en Côte d'Ivoire : les exemples comparés des parcs nationaux de Taï et de la Marahoué*, Abidjan, Université Félix Houphouët Boigny, département de Géographie, Thèse de Doctorat Unique publiée, 459p.
- KOUASSI Kouamé Sylvestre, 2014, « Analyse prospective des aspects conflictuels de la dynamique migratoire dans le parc national de la Marahoué en Côte d'Ivoire », *le Journal des Sciences Sociales* n° 11, 22p.
- KOUASSI Kouamé Sylvestre, OURA Kouadio Raphael, MAFOU Kouassi Combo., 2017,

- « Dynamique migratoire et processus d'écocide du parc national de la Marahoué en Côte d'Ivoire », *Laboratoire de Recherches Biogéographiques et d'études Environnementales, Université de Lomé*, vol 14, n°1, pp 71-86.
- KRA Kouamé Walter., 2016, « Le parc national du Mont Péko (Côte d'Ivoire) entre dynamiques de déguerpissement, tensions sociales et logiques des acteurs: vers un risque d'explosion de violences » [En ligne], <https://journals.openedition.org/etudescaribeenes/9418> consulté le 28 Août 2020.
- LAUGINIE Francis., 2007, *Conservation de la nature et aires protégées en Côte d'Ivoire*, Abidjan, CEDA/NEI, 668p.
- MARINE Le Ster., 2014, « Les liens entre conflits et environnement », [En ligne], <https://journals.openedition.org/com/6339>, consulté le 28 Août 2020.
- MINEFOR (Ministère des Eaux et Forêts)., 2001, *parc national de la Marahoué, Etude préalable à un aménagement du Parc et de la zone périphérique*, Abidjan, UNESCO, 124p.
- MINEFOR (Ministère des Eaux et Forêts)., 2018, « Politique nationale de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts », www.eauxetforet.gouv.ci, consulté le 28 Août 2020.
- N'DA Dibi Hyppolite, ADOU Yao Constant Yves, N'GUESSAN Kouakou Edouard, KONE Moussa, SAGNE Yao Charles., 2008, « Analyse de la diversité floristique du parc national de la Marahoué, Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire », *Sciences et technologie*, vol 4, n°3, pp 552-579.
- N'GUESSAN Kouassi Guillaume, OURA Kouadio Raphaël, LOBA Akon Valérie., 2018, « Crise politique, pression foncière et sécurité alimentaire dans les périphéries de la forêt classée du mont Péko » *Tropicultura*, vol, 36, n°2, pp 356-368.
- NGUIFFO Samuel, TALLA Marius., 2010, *Législation relative à la faune sauvage au Cameroun: entre usages locaux et perception légale*, Rome, FAO, 6p.
- MÜLLER-Rowold Noel, FIRRINI Luca., 2019, « Prévention et gestion des conflits liés à la gouvernance des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest : défis et perspectives », <https://www.water-energy-food.org/events/conference-prevention-et-gestion-des-conflits-lies-a-la-gouvernance-des-ressources-naturelles-en-afrique-de-l-ouest-defis-et-perspectives>, consulté le 28 Août 2020.
- OIPR (Office Ivoirien des Parc et Réserve)., 2005, *Rapport annuel d'activités, Secteur Marahoué*, Abidjan, OIPR, 48p.
- OIPR (Office Ivoirien des Parc et Réserve)., 2016 *Rapport annuel d'activités, Secteur Marahoué*, 52p.
- OIPR (Office Ivoirien des Parc et Réserve)., 2019, *Plan d'aménagement et de gestion du Parc National de la Marahoué*, 102p.
- OURA Kouadio Raphael., 2012, « Extension urbaine et protection naturelle: La difficile expérience d'Abidjan », *Vertigo, la revue électronique en sciences de l'environnement* Vol 12, N° 2, 25p.
- RAWEE Thaworn, KELLEY Lisa, YURDI Yasmi., 2010, « la conservation de la biodiversité peut-elle aller de pair avec les moyens d'existence locaux ? un cas de règlement des conflits en Thaïlande », *FAO unasyva* vol 61, 6p.
- REDD+., 2016, « Etat d'avancement du mécanisme REDD+ en Côte d'Ivoire », *Communication du Secrétaire Permanent REDD+*, 24p.
- REDD+., 2017, « Stratégie Nationale REDD+ de la Côte d'Ivoire », 121p.
- ROBIN Marc, POTTIER Patrick, ATTA Kouacou Jean-Marie, TOURE Tiyégbo, OSWALD Johan., 2017, « Déforestation et conflit foncier rural dans les forêts classées de Béki et de Bossematie dans l'est de la Côte d'Ivoire, espace et tensions en Afrique

subaharienne », université européenne
chapter, pp 357-387.

SCHOUMAKER, Bernadette Merenne., 2002,
« Analyser les territoires » Rennes : Presses
universitaires de Rennes, 2^{ème} édition, 154p.

SODEFOR (Société pour le Développement des
Forêts), 1999, « Parc National de la
Marahoué : Apurement de la situation
foncière ». Rapport de SODEFOR, Ministère
des Eaux et Forêts, Abidjan, Côte d'Ivoire,
30p.

TRIPLET Patrick., 2012, « Manuel de gestion
des aires protégées d'Afrique
francophone ».Awely, Paris, pp.12-15.

YOMAN Michaël N'goh Koffi, OURA Raphaël
Kouadio, DJAKO Arsène., 2016 « Conflits
d'usage des petits barrages pastoraux à
Ferkessédougou, Nord de la Côte d'Ivoire: la
difficile sédentarisation des éleveurs Peuls »,
European Scientific Journal, Vol 12, n° 29,
pp 337-350.